

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 14 JUIN 2023, À 19 H 05, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Patrick Lebreux, maire suppléant	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 05, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

23-06-110-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

23-06-111-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 MAI 2023

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2023.

23-06-112-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 11 MAI AU 9 JUIN 2023

Sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 11 mai au 9 juin 2023, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 17770 à 17861 au montant de 1 005 605,34 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3507 à 3524 au montant de 106 482,19 \$, le tout pour un grand total de 1 112 087,53 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

23-06-113-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 9 JUIN 2023

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 9 juin 2023, au montant de 250 990,20 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

23-06-114-O

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2022 ont été déposés au conseil de la MRC en séance de travail du 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2022.

23-06-115-O

AUTORISATION DE FERMETURE DU COMPTE 80798 ET DE TRANSFERT VERS LE COMPTE 11653 DE LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN

CONSIDÉRANT la dissolution du Centre local de développement (CLD) du Rocher-Percé en date du 2 mars 2023;

CONSIDÉRANT que les sommes dans le compte 80798 de la Caisse Desjardins du Centre-Sud appartenaient auparavant au CLD du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la dissolution de l'organisme, il n'est plus nécessaire de conserver ce compte;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la fermeture du compte 80798 et le transfert du solde vers le compte 11653 de la Caisse Desjardins du Centre-sud.

23-06-116-O

SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente de services relativement au Soutien au travail autonome (STA) avec Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale/ greffière-trésorière, madame Christine Roussy, à signer pour et au nom de la MRC, ladite entente.

23-06-117-O

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL OFFRE DE SERVICE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES – FQM

CONSIDÉRANT que la MRC de Rocher-Percé est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 205 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC de Rocher-Percé mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

23-06-118-O

OFFRE DE SERVICE / PROJET AGROFORESTERIE ET PAYSAGE & PDTA 2023

CONSIDÉRANT que monsieur Bertrand Anel travaille sur le projet « Agroforesterie » depuis 2005;

CONSIDÉRANT que des travaux relatifs au maintien des systèmes mis en place depuis 2005 sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un plan de développement du territoire agricole (PDTA) 2021-2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte l'offre de service de monsieur Bertrand Anel relativement au projet agroforesterie et paysage & PDTA 2023 au montant de 18 000 \$, taxes en sus.

23-06-119-O

EMBAUCHE – COORDONNATRICE EN LOISIRS ET SPORTS

CONSIDÉRANT que madame Amilie Cyr, coordonnatrice en loisirs et sports a quitté ses fonctions;

CONSIDÉRANT que la candidate retenue remplit adéquatement les exigences du poste;

CONSIDÉRANT l'attitude et les aptitudes démontrées lors du processus de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues avec les candidats retenus;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'embauche de madame Brigitte Paradis au poste de coordonnatrice en loisirs et sports, et ce, jusqu'au 3 novembre 2023 mais avec possibilité de prolongation ;
- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 6, échelon 6) et débutant le 4 juillet 2023;
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser cet engagement et que les objectifs à atteindre soient déterminés.

23-06-120-O

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

CONSIDÉRANT le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT que la MRC doit effectuer des travaux visant notamment le remplacement du système de chauffage et de climatisation à l'édifice administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- autorise la direction générale à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
- a pris connaissance du guide du PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent;
- s'engage, s'il obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- confirme, s'il obtient une aide financière pour son projet, qu'il assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

23-06-121-O

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL / TRAVAUX À L'ÉDIFICE DE LA MRC OCTROI DE CONTRAT

Sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat à CL DESIGN, au coût de 21 500 \$, plus taxes, pour la gestion de l'appel d'offres, coordination PRACIM, plans de soumission et surveillance de chantier relativement à des travaux intérieurs à l'édifice de la MRC.

23-06-122-O

TRAVAUX À L'ÉDIFICE DE LA MRC ROCHER-PERCÉ / AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que la MRC doit effectuer des travaux à l'édifice administratif;

CONSIDÉRANT que cette étape est nécessaire pour la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la directrice générale, madame Christine Roussy, à procéder à un appel d'offres pour les travaux à l'édifice de la MRC.

23-06-123-O

TRAVAUX À L'ÉDIFICE DE LA MRC / OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL OCTROI DE CONTRAT

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat à Kwatro Inc., au coût de 22 500 \$, plus taxes, pour l'élaboration d'un concept chauffage, ventilation et air climatisé ainsi que la conception des plans et devis en mécanique et électricité relativement aux travaux à l'édifice de la MRC.

23-06-124-O

AVIS DE CONFORMITÉ / RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-376 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 mai 2023, le règlement numéro 2023-376 relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2023-376 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 2023-376 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

23-06-125-O

AVIS DE CONFORMITÉ / RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 15 mai 2023, le règlement numéro UGR-018 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro UGR-018 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro UGR-018 de la Ville de Grande-Rivière.

23-06-126-O

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile notamment pour la protection du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 19 avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire tenue le 19 avril 2023;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le règlement numéro 348-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

23-06-127-O

AVIS DE CONFORMITÉ / RÈGLEMENT (RÉSIDUEL) NUMÉRO 2017-Z-001-05 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001, DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001, DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-L-001 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-ADMIN-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 juin 2023, le règlement (résiduel) numéro 2017-Z-001-05 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001, du plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001, du règlement de lotissement numéro 2017-L-001 et du règlement sur les permis et certificats et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001;

CONSIDÉRANT que ce règlement ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement (résiduel) numéro 2017-Z-001-05 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001, du plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001, du règlement de lotissement numéro 2017-L-001 et du règlement sur les permis et certificats et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la Ville de Chandler.

23-06-128-O

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie au 31 décembre 2022 ont été déposés au conseil de la MRC en séance de travail du 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie au 31 décembre 2022

23-06-129-O

OCTROI DE CONTRAT POUR L'OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE DE GRANDE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que le contrat actuel d'opération de l'écocentre à Grande-Rivière se termine le 14 juin 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu 2 soumissions jugées non-conformes et doit retourner en appel d'offres;

CONSIDÉRANT la proposition du Duguay Sanitaire inc. pour assurer la continuité des opérations de l'écocentre à Grande-Rivière pendant cette période transitoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'octroyer un contrat pour l'opération de l'écocentre de Grande-Rivière à Duguay Sanitaire inc. pour une période de 3 mois supplémentaire au montant mensuel de 33 000 \$, plus taxes.

23-06-130-O

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) – REDDITION DE COMPTE – RAPPORT FINAL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention d'aide financière signée en mars 2019 avec le ministère de Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC doit produire et adopter un rapport final relativement au projet Contact-impact (réseau SuperVoisins);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve ledit rapport exigé par le ministère de Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la reddition de compte.

23-06-131-O

ADOPTION DU PLAN DE COMMUNAUTÉ 2023-2024 DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT le projet de Plan de communauté 2023-2024 déposé par le réseau en développement social (RDS) Rocher-Percé et présenté au conseil lors de la séance de travail du 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le Plan de communauté 2023-2024 de la MRC du Rocher-Percé.

23-06-132-O

SOUTIEN À LA VITALISATION / ADOPTION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

À la suite de la recommandation du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, le projet ci-dessous décrit:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAE-SV-2023-2024-6	Atelier Royal Rustik inc.	Acquisition d'un bâtiment commercial	25 000 \$	245 000 \$
		TOTAL	25 000 \$	245 000 \$

L'acceptation de ce projet est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

23-06-133-O

ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)/ NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR

CONSIDÉRANT que la MRC a l'obligation de s'adjoindre un comité aviseur dans le cadre de la convention Accès entreprise Québec (AEQ);

CONSIDÉRANT que le comité aviseur aura comme principal mandat d'orienter et de déterminer des actions visant à mieux soutenir les entreprises de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme les personnes suivantes pour siéger au comité aviseur (AEQ) de la MRC :

- Monsieur Samuel Parisé, préfet de la MRC
- Monsieur Gilles Daraiche, maire de la Ville de Chandler
- Monsieur Joël Berthelot, représentant entrepreneur(e)s de la MRC Rocher-Percé
- Madame Mylène Parisé, représentante entrepreneur(e)s de la MRC Rocher-Percé
- Madame Marise Lelièvre, directrice générale de la SADC du Rocher-Percé

Puis, les représentants suivants s'ajoutent à titre d'observateurs :

- Monsieur Stéphane Ste-Croix, député de Gaspé
- Madame Catherine Blouin, députée de Bonaventure
- Direction générale de la MRC
- Conseiller aux entreprises de la MRC
- Agent technique et liaison
- Conseiller en développement socioéconomique & affaires touristiques de la MRC
- Tout autre employé de la MRC, si nécessaire.

23-06-134-O

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) RÉVISÉ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024 ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)

CONSIDÉRANT que le 3 mars 2021, la MRC a signé la convention d'aide financière relativement au déploiement du réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que ladite convention prévoit notamment la production d'un plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) par la MRC;

CONSIDÉRANT que le plan initial devait d'être révisé pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) révisé et le transmette au Ministre pour approbation.

23-06-135-O

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022-2023 PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) RÉVISÉ ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)

Sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Rapport annuel d'activité 2022-2023 - Plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) »

23-06-136-O**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'IMPLANTATION DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL / ACCEPTATION D'UN PROJET**

Dans le cadre du Programme d'aide financière à l'implantation de services de garde en milieu familial, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, le projet ci-dessous décrit:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
005-2023-RSG	Lise Bernier	Renouvellement de matériel	706 \$	941 \$
TOTAL			706 \$	941 \$

L'acceptation de ce projet est conditionnelle à ce que la promotrice respecte les règles ainsi que les modalités d'attribution du programme.

23-06-137-O**FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), et ce, conditionnellement à une recommandation favorable du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2023-12	Festi-plage	Edition 2023	10 000 \$	436 500 \$
FAO-2023-13	Loisirs Percé	Camp de jour de Cap d'Espoir	5 200 \$	52 300 \$
FAO-2023-14	Comité de loisirs de Grande-Rivière	Grande-Rivière en gala	10 500 \$	44 500 \$
FAO-2023-15	Ville de Grande-Rivière	Fête Nationale 2023	1 640 \$	8 200 \$
FAO-2023-16	Ville de Grande-Rivière	Spectacles 2023	7 024 \$	35 120 \$
FAO-2023-17	Municipalité de Port-Daniel-Gascons	Rendez-vous musicaux 2023	5 000 \$	33 115 \$
FAO-2023-18	Ville de Chandler	Fête Nationale 2023	4 000 \$	20 000 \$
FAO-2023-19	Ville de Chandler	Programmation 2023	8 877 \$	44 385 \$
SOUS-TOTAL			52 241 \$	629 620 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

23-06-138-O**ADOPTION DE LA PLANIFICATION ANNUELLE POUR LA SAISON 2023-2024 / PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte la planification annuelle 2023-2024 dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

23-06-139-O

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Roberto Blondin, maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, à titre de représentant, au sein du conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ).

23-06-140-O

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DEUX SUBSTITUTS AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE DU CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Sébastien Graveline, préventionniste à la MRC du Rocher-Percé, représentant de la MRC et messieurs Bobby Bastien, directeur de la sécurité incendie à la Ville de Chandler, et Luc Lebreux, directeur de la sécurité incendie à la Ville de Grande-Rivière, substitués au sein du Comité de gestion incendie du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ).

23-06-141-O

AÉROPORT – AÉROGARE / AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE

CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 7 déposée par l'entrepreneur MFT et Fils inc. pour les travaux d'agrandissement de l'aérogare de l'aéroport;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise le paiement de la facture n° 1161 à MFT et Fils Inc. au montant de 174 444,08 \$, taxes incluses.

Le tout conditionnel à la déclaration solennelle assermentée attestant qu'il a payé les sommes dues à tous ses sous-traitants et fournisseurs qui ont dénoncé leur contrat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 23-040-10-522.

23-06-142-O

AÉROPORT – PLAN DE MESURES D'URGENCE / AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le paiement de la facture n° OA-2785 à Octant Aviations Inc. pour un montant de 8 006,87 \$ relativement au Plan de mesures d'urgence aéroportuaire.

23-06-143-O

AÉROPORT – PLAN DE MESURES D'URGENCE / DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme monsieur Yves Poirier, préposé à l'accueil et à l'entretien à l'aéroport, à titre de coordonnateur des mesures d'urgence pour la mise en œuvre du plan des mesures d'urgence aéroportuaire.

23-06-144-O

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que les états financiers vérifiés de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2022 ont été déposés au conseil de la MRC en séance de travail du 13 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte les états financiers vérifiés de la Régie du transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2022.

23-06-145-O

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a confié à Transport adapté et collectif des Anses inc. le mandat d'organisme délégué pour toutes les municipalités de son territoire depuis 1981, pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a adopté les prévisions budgétaires 2023 de Transport adapté et collectif des Anses inc. par la résolution n° 22-11-254-O;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a adopté le Plan de transport 2022 par la résolution n° 22-09-207-O;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé prévoit contribuer au Transport adapté en 2023 pour une somme de 60 000 \$ (résolution n° 22-11-254-O) ;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, 18 395 déplacements, excluant les accompagnateurs, ont été effectués et qu'il est prévu d'en effectuer 19 000 en 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé est également éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes d'aide financière en revenus d'usagers, revenus publicitaires et subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Demande au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté volet 1, pour l'année 2023;
- Adopte la mise à jour du plan de transport déposé par l'organisme Transport adapté et collectif des Anses inc.;
- Approuve la tarification de 4 \$ aller-simple;
- Confirme le mandat octroyé à Transport adapté et collectif des Anses inc.,
- Autorise monsieur Samuel Parisé, préfet, et/ou la directrice générale & greffière-trésorière, madame Christine Roussy, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à la présente.

CORRESPONDANCE

Aucune

AFFAIRES NOUVELLES

23-06-146-O

DEMANDE D'INVESTISSEMENT EN GASPÉSIE

CONSIDÉRANT le programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) a pris fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la promesse électorale de la CAQ d'investir dans la vitalisation des noyaux villageois au Québec ;

CONSIDÉRANT l'abolition du FAIR et conséquemment du volet 4 qui visait à appuyer les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques ;

CONSIDÉRANT que ce volet offrait la possibilité aux municipalités de toutes tailles d'effectuer des travaux d'améliorations de leurs infrastructures de proximités utilisées tant par les touristes que par la population locale ;

CONSIDÉRANT que le programme était utilisé par l'ensemble des municipalités de la Gaspésie, qu'il représentait une contribution essentielle à la vitalité des territoires, et ce même si les montants y étaient somme toute raisonnables.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande au gouvernement du Québec d'offrir aux municipalités de la Gaspésie un programme visant à appuyer les municipalités locales dans la réalisation de travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques.
- Que cette résolution soit transmise à :

M^{me} Maité Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

M. Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie

M. Jean-Michel Landry, directeur au Regroupement des MRC de la Gaspésie

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

23-06-147-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 36.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière